

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2024.00094

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/03/2024

Politique Renforcer le bien-être social Dossier n° CM-002253

Commission Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education

populaire

Direction en charge Affaires culturelles

Objet Institut Français - Convention d'application mars 2024 - Approbation.

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

Rappel et références

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Etienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables UNESCO, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Etienne, enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture, un bien commun,

socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics à l'art et à la connaissance.

L'Institut français, opérateur de l'action culturelle extérieure de la France, placé sous la tutelle des Ministères des Affaires étrangères et européennes et de la Culture, est chargé, dans le cadre de la politique et des orientations arrêtées par l'Etat, de porter une ambition renouvelée en faveur de la diplomatie d'influence de la France.

■ Motivation et opportunité

La Ville de Saint-Etienne souhaite intégrer des projets artistiques et culturels stéphanois au sein des grands circuits artistiques internationaux et mettre en œuvre des coopérations durables et structurantes.

En s'appuyant sur la convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et l'Institut Français, renouvelée par le Conseil Municipal du 23 mai 2022, pour une durée de trois ans, les deux partenaires entendent favoriser une coordination efficace du financement des projets qui sont sélectionnés.

■ Contenu

Le comité de pilotage composé de représentants de l'Institut Français, ainsi que de représentants de la Ville de Saint-Etienne, se sont réunis le 19 janvier dernier pour expertiser les deux projets suivants :

La Compagnie Ballet 21 de danse contemporaine, sollicite la convention pour un montant de 10 000 € pour le projet de création Noces avec 6 danseurs et un chargé de diffusion. La compagnie envisage un projet d'intensification de ses relations internationales sur plusieurs années. En 2024, la compagnie souhaite intensifier ses collaborations par une résidence avec le centre chorégraphique Maria Pagès, à Madrid. Pendant 15 jours la compagnie cherchera à croiser ses propres influences avec le centre chorégraphique madrilène, afin de s'enrichir de nouveaux modes d'expressions pour la création à venir.

La compagnie organisera résidences, ateliers et temps de rencontres professionnelles dans une logique de réelle collaboration avec l'Espagne. Ce projet répond parfaitement aux axes de la convention, relatifs aux droits culturels et à la transition écologique.

Le projet sera soutenu à hauteur de 10 000 € correspondant au budget valorisable.

Emilie Perrotto pour le projet Transantlantica. L'artiste envisage, après une semaine de résidence à Séville, de poursuivre son travail autour du langage et de la traduction à Quéretaro au Mexique. Celui-ci fait suite à un projet soutenu dans le cadre de la convention 2022 qui avait permis à l'artiste de travailler à partir du mobilier de l'architecte néo baroque mexicain Manuel Amabilis, qui avait conçu le pavillon mexicain de l'exposition ibéro-américaine de Séville de 1929. Emilie Perrotto souhaite continuer à travailler la sculpture comme pont entre les territoires, les époques, les disciplines. Ce projet correspond aux axes de la convention qui souhaite développer les arts plastiques et le design, tous deux identitaires de la Ville de Saint-Étienne, de façon pérenne.

Il est décidé de soutenir ce projet, dans le cadre de la convention, à hauteur de 5 000 €.

La subvention totale pour ces deux projets est de 15 000 €, dont 7 500 € de la Ville de Saint-Etienne et 7 500 € de l'Institut Français.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne/Institut Français

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds	Investis	sement	Fonctionnement		
TTC (1)	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir	
Ville (dont recettes de fonctionnement)			7.500€		
Département					
Région					
État					
Europe					
SEM					
Autre				7 500 € IF	
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00€	7.500 €	00.00€	
Charge nette Ville		00.00€		7.500 €	

⁽¹⁾ Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'application à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'Institut Français pour permettre les soutiens ci-dessus mentionnés,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions dont un exemplaire restera joint au dossier, ainsi que tous les documents afférents,
- imputer la dépense et/ou la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					BP 2024	011	6281
Recettes							

Décision

Proposition adoptée 58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,
Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU Lionel JOUFFRE